

LE **Jacobin**

Octobre 2015 | Vol. 13 N° 8



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES



Tournage de
**La Petite
Séduction**
à Saint-Jacques
*avec
Danielle Proulx*



Halloweenesque
à Saint-Jacques | Samedi 31 octobre



Téléchargez
gratuitement
l'application
mobile.



www.st-jacques.org

SOMMAIRE



Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3-5
- Bon retour, Jean-Vincent Tanguay 5

Urbanisme et réglementation

- Avis public 6-8
- Abri d'auto 6

Municipalité de Saint-Jacques

- Tournage de Le Petite Séduction 9-14

Loisirs et culture

- Halloween 15
- Oktoberfest 16
- Retour des clés 17
- Taekwondo 17
- Patinage intérieur dans la MRC de Montcalm 18
- Match locaux – Ulysse Montcalm 18

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

- Passion lecture 19
- Ressources numériques 19
- Semaine des Bibliothèques publiques du Québec 19
- Coup de cœur 20
- Une naissance, un livre 20
- Raconte-moi une histoire 20
- Congé de l'Action de grâce 20
- Horaire régulier 20

Des nouvelles de vos organismes

- SOL 21
- Reproduction d'hier à aujourd'hui à Sainte-Marie-Salomé 21
- FADOQ Saint-Jacques 22
- SHÉNA 22
- Horeb Saint-Jacques 23
- Chevaliers de Colomb 23
- Regroupement bénévoles de Montcalm 23

Information Saint-Jacques

- Nettoyage du réseau d'aqueduc 24
- Collecte de feuilles 24
- Déchiquetage de branches 24
- Pile au rendez-vous, je veille sur vous 24
- Congé de l'Action de grâce 24

Page couverture	Tournage de La Petite Séduction Halloweenesque à Saint-Jacques
Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Graphisme et impression	Jenny Garguilo conception graphique Imprimerie Pinard
Distribution	Postes Canada
Parution	Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	1 850 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINES SÉANCES 5 octobre – 2 novembre à 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire: Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Tél. : 450 839-3671, option 8

Pendant les heures d'ouverture, en cas
de panne d'électricité seulement
Tél. : 450 839-7697

Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale
Tél.: 450 839-3671, poste 7610
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative
Tél. : 450 839-3671, poste 7612
info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Charles St-Georges, inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660 | urbanisme@st-jacques.org

Service des travaux publics

Christian Marchand, superviseur
Tél. : 450 839-3671, poste 7661
travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs et de la culture

Tommy Pilote, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Martine Laporte, technicienne en
comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7611
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté, préposée à la
comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630
service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur
Tél. : 450 752-9598 | info@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

Sylvie Mercier, responsable du service aux abonnés
Tél. : 450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin

1 866 624-8737

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est dans le seul but d'alléger le texte.

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 3 août 2015

BILAN DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Demande d'aide financière Carrefour Famille Montcalm

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 100 \$ à Carrefour Famille Montcalm à titre de contribution pour l'achat de matériel scolaire.

Problème de sécurité sur la Route 158

Il est résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'intervenir afin de sécuriser le tronçon de la Route 158 situé sur le territoire des municipalités de Saint-Esprit, Saint-Alexis, Saint-Jacques et Crabtree.

Remboursement – Benny & frères

Il est résolu à l'unanimité de payer à l'entreprise Benny et frères la somme de 1 566,16 \$ pour le remplacement de leur chapiteau.

OMH Saint-Jacques

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le budget de l'OMH pour l'année 2015.

Participation à la 200^e émission de La Petite Séduction

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de soutenir le projet présenté par la directrice générale et ainsi participer à l'émission La Petite Séduction.

Consentement à l'accès aux données de RECYC-QUÉBEC pour le PGMR – MRC de Montcalm

Il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques informe RECYC-QUÉBEC qu'il consent à donner accès aux données de la Municipalité, nécessaires à la réalisation du PGMR, à la MRC de Montcalm et ses mandataires autorisés.

Tournoi de golf des Chevaliers de Colomb

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 300 \$ aux Chevaliers de Colomb à titre de contribution pour l'organisation de leur tournoi de golf.

Honoraires professionnels

Réfection des trottoirs

Il est résolu à l'unanimité de payer la somme de 21 371,35 \$ (plus taxes applicables) à Les Placements André Bell fondation inc. pour la réfection des trottoirs.

Honoraires professionnels

Ponceau de la rue Sainte-Anne

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Beaudoin Hurens et de payer la somme de 1 270 \$ (plus taxes applicables) pour les frais de surveillance, les plans tels que construits et le certificat de conformité pour le ponceau de la rue Sainte-Anne.

Honoraires professionnels

Pièces d'asphalte

Il est résolu à l'unanimité de payer la somme de 23 148,90 \$ (plus taxes applicables) à Marion Asphalte pour la pose de pièces d'asphalte sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

Honoraires professionnels

Bordure de béton rues Dugas et Gaudet

Il est résolu à l'unanimité de payer la somme de 5 607 \$ (plus taxes applicables) à Trottoir Joliette inc. pour les bordures de béton dans le secteur des rues Dugas et Gaudet.

Certificat de paiement n° 1

Ponceau de la rue Sainte-Anne

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de Beaudoin Hurens et de verser à Terrassement BLR inc. la somme de 69 150,63 \$ (incluant les taxes), à titre de paiement n° 1 pour les travaux du ponceau de la rue Sainte-Anne.

Renouvellement du contrat des téléavertisseurs du SSI

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de *Le Réseau Mobilité Plus* pour la location des téléavertisseurs pour le service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

BILAN DES DÉCISIONS

Honoraires professionnels

Travaux sur la rue Sainte-Anne (bris d'aqueduc)

Il est résolu à l'unanimité de payer la somme de 10 000 \$ (plus taxes applicables) à Asphalte Latendresse inc. pour les travaux sur la rue Sainte-Anne survenus lors du bris d'aqueduc du printemps 2015.

Réparation d'une pompe - Usine d'épuration

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Dynapompe d'une somme de 3 596 \$ (plus taxes applicables) pour la réparation de la pompe P1 à l'usine d'épuration.

Adoption du second projet de règlement n° 282 2015

Il est résolu à l'unanimité que le second projet de règlement n° 282-2015 dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de motion – Règlement n° 284-2015

Avis de motion est donné par madame Sophie Racette, qu'elle présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives au règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

Permis secteur PIIA

Aménagement de la chaufferie de la Fabrique Notre-Dame-de-l'Acadie

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de délivrer un permis pour l'agrandissement de la chaufferie de la Fabrique Notre-Dame-de-l'Acadie.

Permis secteur PIIA

Aménagement d'un stationnement au CCVC

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de

délivrer un permis pour l'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.

Avis de motion – Règlement n° 285-2015

Avis de motion est donné par madame Sophie Racette, qu'elle présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives à l'agrandissement de la mairie.

Honoraires professionnels

Stationnement municipal au CCVC (plans et devis)

Il est résolu à l'unanimité de payer la somme de 6 930 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour les plans et devis pour les travaux d'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.

Inscription aux sports sur glace

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de prendre les inscriptions et de participer pour un montant maximal de 150 \$ par jeune pour le volet des sports de glace qui sont offerts à l'aréna de Joliette-Crabtree.

Encyclopédie Découverte

Il est résolu à l'unanimité d'accepter d'adhérer au service d'encyclopédie Découverte et cela pour une durée de 3 années.

Aménagement du Skate Park

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de J.F. Migué inc. d'une somme de 5 862 \$ (plus taxes applicables) pour la réalisation d'un Skate Park et qu'une demande d'offre de service pour un consultant expert en construction de module pour planches à roulettes soit faite.

Honoraires professionnels

Stationnement municipal au CCVC

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de services et d'honoraires professionnels de Beaudoin



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance
ordinaire du 3 août 2015

BILAN DES DÉCISIONS

Hurens d'une somme de 20 900 \$ (plus taxes applicables) pour l'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.

Appui aux Petits Pas Jacadiens

Il est résolu à l'unanimité d'accepter d'appuyer la demande de l'organisme Les Petits Pas Jacadiens dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

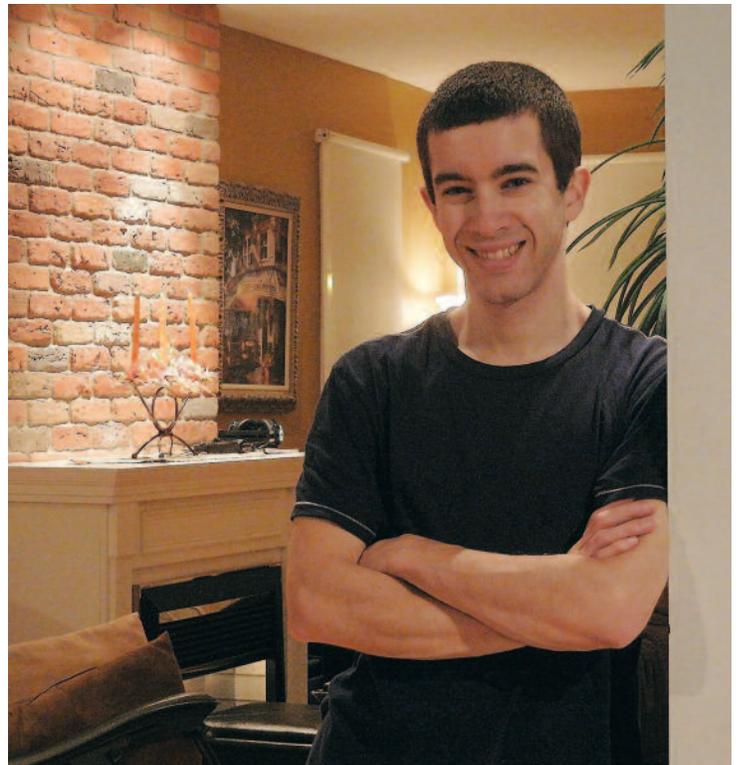
Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

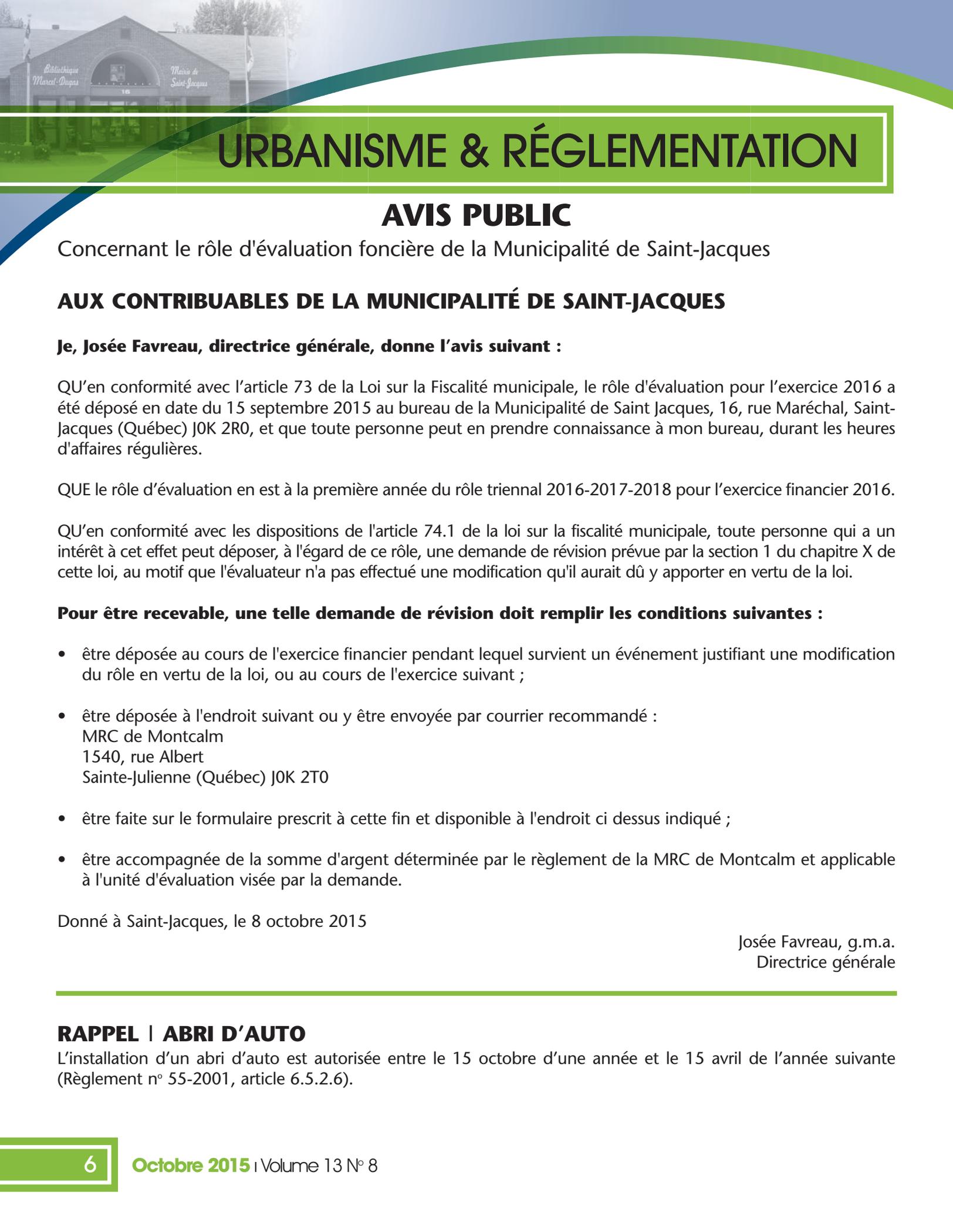
La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=62>.

Également, des copies en format papier sont disponibles sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant les frais exigibles.

Bon retour!

La Municipalité de Saint-Jacques désire souhaiter la bienvenue à monsieur Jean-Vincent Tanguay qui occupera le poste d'inspecteur municipal. Nouvellement détenteur d'une maîtrise en urbanisme, monsieur Tanguay a travaillé à titre de stagiaire en urbanisme pour notre municipalité au début de l'été 2015.





URBANISME & RÉGLEMENTATION

AVIS PUBLIC

Concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Jacques

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

Je, Josée Favreau, directrice générale, donne l'avis suivant :

QU'en conformité avec l'article 73 de la Loi sur la Fiscalité municipale, le rôle d'évaluation pour l'exercice 2016 a été déposé en date du 15 septembre 2015 au bureau de la Municipalité de Saint Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

QUE le rôle d'évaluation en est à la première année du rôle triennal 2016-2017-2018 pour l'exercice financier 2016.

QU'en conformité avec les dispositions de l'article 74.1 de la loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de Montcalm
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Montcalm et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Jacques, le 8 octobre 2015

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

RAPPEL | ABRI D'AUTO

L'installation d'un abri d'auto est autorisée entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante (Règlement n° 55-2001, article 6.5.2.6).

URBANISME & RÉGLEMENTATION

AVIS PUBLIC

CONVOCATION AU REGISTRE | RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 286-2015

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES A VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE REFERENDAIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-JACQUES

1. Lors d'une séance tenue le 5 octobre 2015, le Conseil a adopté le règlement numéro 286-2015 et intitulé :

« *RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR POURVOIR À L'ACHAT D'UNE UNITÉ DE SECOURS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-JACQUES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉGRAYER LES COÛTS.* »

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité de Saint-Jacques peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. (Les personnes habiles à voter voulant faire enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport).
3. Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le lundi 19^e jour d'octobre 2015, à la mairie de Saint Jacques, au 16, rue Maréchal à Saint Jacques.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 286-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois cent seize (316). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à la mairie de Saint Jacques, au 16, rue Maréchal à Saint Jacques, le 19^e jour d'octobre 2015, à 19 h 01.
6. Ledit règlement peut être consulté aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement, et peut aussi être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.st-jacques.org.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire :

- 1) Toute personne qui le 6 octobre 2015, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - a) être une personne physique domiciliée dans les secteurs concernés, et
 - b) être domicilié depuis au moins 6 mois au Québec; et
 - c) être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 2) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise des secteurs concernés qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - a) être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans les secteurs concernés depuis au moins 12 mois;
 - b) dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 3) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou occupant non résident d'un établissement d'entreprise des secteurs concernés qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - a) être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans les secteurs concernés, depuis au moins 12 mois;
 - b) être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire des secteurs concernés, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
- 4) Personne morale :
 - a) avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés une personne qui, le 6 octobre 2015 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi;
 - b) avoir produit avant ou lors de la signature du registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.

DONNÉ À SAINT-JACQUES CE 6^e JOUR D'OCTOBRE 2015.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

AVIS PUBLIC

CONVOCATION AU REGISTRE | RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 288-2015

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES A VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE REFERENDAIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-JACQUES

1. Lors d'une séance tenue le 5 octobre 2015, le Conseil a adopté le règlement numéro 288-2015 et intitulé :

« *RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR POURVOIR À LA RÉFECTION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE VOLET DU TRAITEMENT DES BOUES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉGRAYER LES COÛTS.* »

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité de Saint-Jacques peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. (Les personnes habiles à voter voulant faire enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport).
3. Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le lundi 19^e jour d'octobre 2015, à la mairie de Saint Jacques, au 16, rue Maréchal à Saint Jacques.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 288-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois cent seize (316). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à la mairie de Saint Jacques, au 16, rue Maréchal à Saint Jacques, le 19^e jour d'octobre 2015, à 19 h 01.
6. Ledit règlement peut être consulté aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement, et peut aussi être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.st-jacques.org.

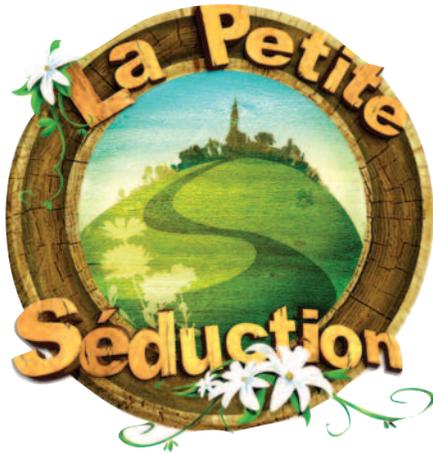
Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire :

- 1) Toute personne qui le 6 octobre 2015, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - a) être une personne physique domiciliée dans les secteurs concernés, et
 - b) être domicilié depuis au moins 6 mois au Québec; et
 - c) être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 2) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise des secteurs concernés qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - a) être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans les secteurs concernés depuis au moins 12 mois;
 - b) dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 3) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou occupant non résident d'un établissement d'entreprise des secteurs concernés qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - a) être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans les secteurs concernés, depuis au moins 12 mois;
 - b) être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire des secteurs concernés, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
- 4) Personne morale :
 - a) avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés une personne qui, le 6 octobre 2015 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi;
 - b) avoir produit avant ou lors de la signature du registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.

DONNÉ À SAINT-JACQUES CE 6^e JOUR D'OCTOBRE 2015.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

SAINT-JACQUES



Tournage de La Petite Séduction à Saint-Jacques avec *Danielle Proulx*

(J.L.) Les 12 et 13 septembre dernier, notre Municipalité a eu la chance de recevoir l'équipe de tournage de la populaire émission La Petite Séduction avec madame Danielle Proulx. Madame Proulx nous a charmés autant que nous l'avons séduite. Quelle générosité!

D'ailleurs, elle a écrit à notre maire dès le lendemain du tournage afin de nous remercier pour l'accueil chaleureux que nous lui avons réservé malgré le fait que Dame Nature n'ait pas été de notre côté.

Bonjour à vous M. le maire,

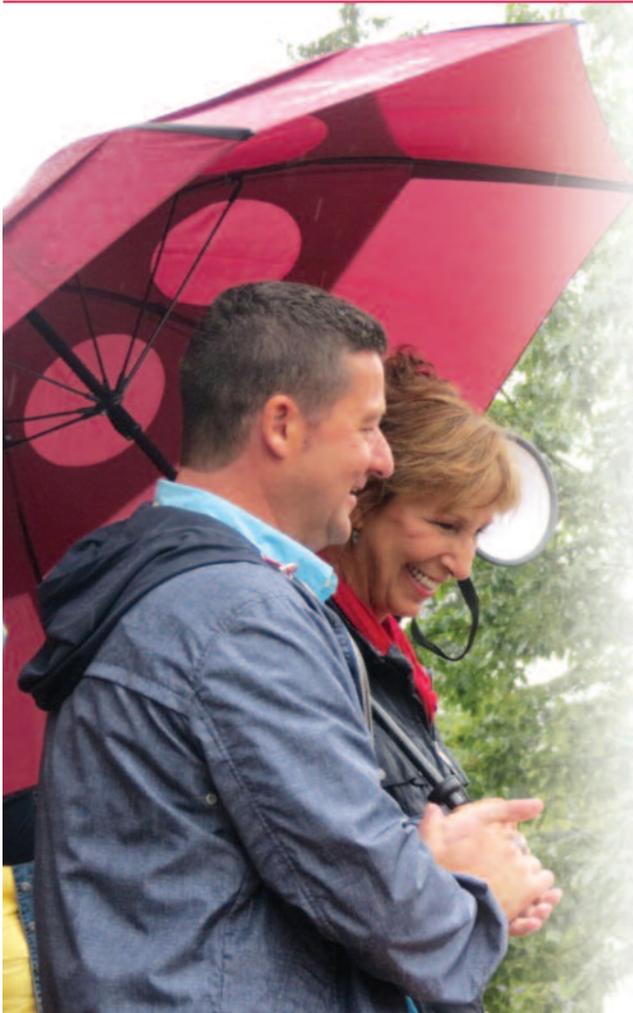
Je suis encore sur un petit nuage et je tenais à vous le redire, pour que vous communiquiez à toute la Municipalité (via les jaseux peut-être?) combien j'ai apprécié chaque moment passé en votre compagnie!

Votre comité organisateur a déployé énergie et talents pour me faire plaisir et je voudrais juste qu'ils sachent combien c'est réussi! En plus, je connais un nouveau village tout à fait charmant et des gens des plus sympathiques, accueillants et chaleureux. On peut dire que vous n'êtes pas fait en chocolat, car malgré le temps, les gens étaient au rendez-vous!

J'ai reçu une belle grosse brassée d'amour et je retournerai pour sûr en Nouvelle-Acadie!

Je compte sur vous pour témoigner toute ma gratitude à tous vos gens! Un très grand plaisir !

Danielle





SAINT-JACQUES

Album- souvenirs...

La population était conviée devant l'église.
Le scénariste donne ses instructions.



Danielle Proulx fait son apparition sur le parvis de l'église. Nul doute qu'elle ne s'attendait pas à voir autant de gens pour l'accueillir.



Bienvenue à Saint-Jacques!



Des centaines de personnes étaient présentes pour accueillir notre invitée.

SAINT-JACQUES

**Danielle Proulx,
une personne attachante
et très sympathique.**



Pour la séduire, Dany Turcotte, accompagné d'une cithare, lui a déclaré son amour en poésie en usant d'hilarants jeux de mots.



Dany a également chorégraphié son amour à Danielle. Les Petits Pas Jacadiens ont eu un réel plaisir à entrer dans la danse.





SAINT-JACQUES



Danielle a joué à son jeu préféré en format géant : le bananagram. Les mots formés ont amené Danielle à nous raconter une gaffe qu'elle a faite lors de rénovations.



Nouveauté dans la 11^e saison de La Petite Séduction :

le défi LPS. À Saint-Jacques, nous avons fait la plus grande danse en ligne de l'histoire... sous la pluie.



Un petit tour musical du village!



SAINT-JACQUES

Autre nouveauté :

le défi de Dany. Cette fois, Dany s'est donné le mandat de trouver le plus beau pétard de Saint-Jacques. Accompagnés de jurés, Dany et Danielle se sont bien amusés.



Les participants du concours du plus beau pétard.



**Coup de théâtre!
Un candidat du concours
du plus beau pétard
fait sa demande en mariage.**



SAINT-JACQUES

Pour la grande finale et pour souligner la 200^e émission de La Petite Séduction, Danielle et Dany étaient en habit de cérémonie!



Le comité ORGANISATEUR :

Rangée du bas :
Tommy Pilotte, Jimmy Frappier,
Audrey Morin,

Rangée du haut :
Julie Leblanc, Rita Leblanc-Coderre,
Danielle Proulx, Dany Turcotte, Josée Favreau,
Senda Bennaceur et Pierre La Salle.

Album- *souvenirs...*

Tournage de La Petite Séduction
à Saint-Jacques avec *Danielle Proulx*

LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

Ça sera « **Halloweenesque** » à Saint-Jacques



Pour souligner l'Halloween, le samedi 31 octobre au Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques), la Municipalité de Saint-Jacques vous invite en grand nombre aux activités organisées pour l'événement.

HORAIRE

- 13 h : Accueil, explication de la journée et danse surprise au CCVC
13 h : *ZumbaWeen* avec Senda
14 h : **Début du porte-à-porte dans le village sous la supervision du service de sécurité incendie**
Ouverture du labyrinthe de la peur au CCVC
Collation (tout à 1 \$)
16 h 30 : Parade des familles déguisées selon une thématique
Dévoilement des gagnants pour les concours
17 h à 19 h : Hot-dog avec les Chevaliers de Colomb
20 h : Bal costumé au Centre culturel du Vieux-Collège (adulte seulement)

CONCOURS

1. Maison la mieux décorée et la plus épeurante. Soyez imaginatifs!
2. Familles ayant des costumes sur le même thème (Ex. : une famille de « Où est Charlie? »). Un défilé aura lieu à 16 h au CCVC.

Le comité de l'Halloween

LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

Un premier Oktoberfest à Saint-Jacques



Bières de micro-brasserie à 4 \$

Saucisses de Cochon cent
façons à 2 \$

Eau, jus, liqueur et
croustilles à 1 \$



**Jeu gonflable et
maquilleuse
pour les enfants**

Ambiance musicale festive!

LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

Avez-vous retourné votre clé?

Si vous avez en votre possession des clés pour le terrain de tennis, de pétanque ou pour le soccer, nous vous prions de les rapporter à la mairie de Saint-Jacques **avant le 15 novembre prochain**. Votre dépôt de 20 \$ vous sera alors remis.

Merci de votre collaboration.



TAEKWONDO

La nouvelle saison débute en septembre.

Qui : Pour tous (à compter de 5 ans),
parent-enfant
Groupe de 20 et plus

Coût : 70 \$ pour 8 cours de 1 ½ h
(12 heures de cours)

Les lundis de 19 h 30 à 21 h
Les samedis de 9 h à 10 h 30

110 \$ pour 8 cours de 3 h
(24 heures de cours)

Les samedis de 9 h à 12 h

Où : Gymnase de l'école
Saint-Louis-de-France
(4, rue du Collège)

Entraîneur : Maître Jacques Sourdif

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Chantal | 450 752-2629

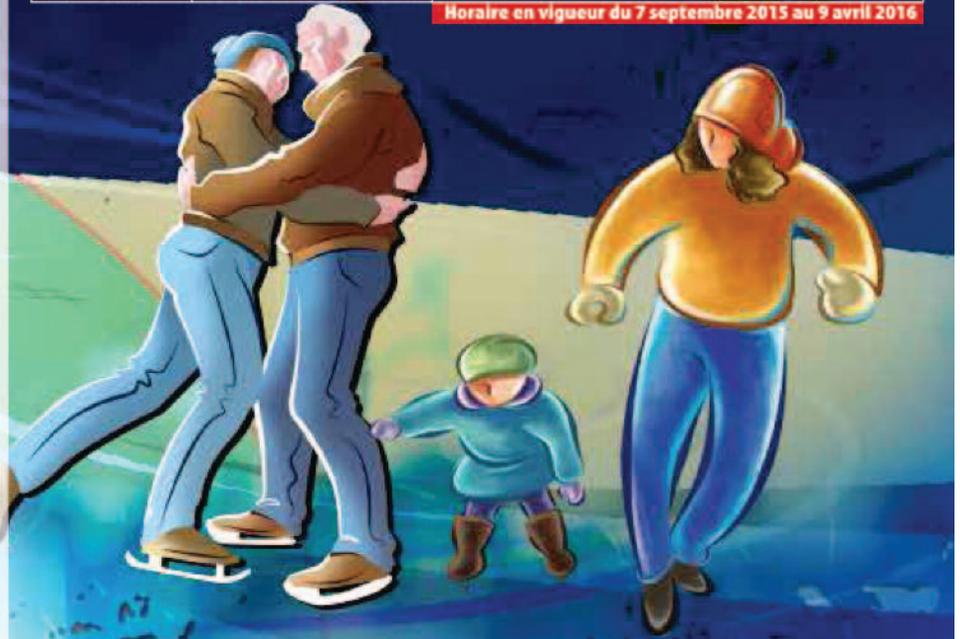


LOISIRS & CULTURE



HORAIRE DU PATINAGE LIBRE INTÉRIEUR DANS LA MRC DE MONTCALM		
JOUR	HEURES	ENDROIT
Dimanche	10 h 00 à 12 h 00	Complexe JC Perreault (Glace 1)
Lundi	11 h 45 à 12 h 45	Complexe JC Perreault (Glace 1)
Lundi	14 h 00 à 15 h 00	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	10 h 00 à 11 h 00	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	18 h 30 à 19 h 30	Complexe JC Perreault (Glace 2)
Mercredi	18 h 30 à 19 h 30	Complexe JC Perreault (Glace 2)
Jeudi	10 h 00 à 11 h 00	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Jeudi	13 h 30 à 15 h 00	Complexe JC Perreault (Glace 1)
Vendredi	14 h 30 à 16 h 30	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Vendredi	19 h 30 à 21 h 00	Complexe JC Perreault (Glace 1)
Samedi	10 h 00 à 12 h 00	Complexe JC Perreault (Glace 1)

Horaire en vigueur du 7 septembre 2015 au 9 avril 2016



Activité offerte à la population montcalmoise. Aucuns frais.



MATCHS LOCAUX – ÉQUIPE ULYSSE MONTCALM M-19AAA

Le programme Ulysse est fier d'inviter les élus pour une compétition de hockey scolaire élite des moins de 19 ans AAA.

Samedi 17 octobre : Compétition dédiée à toutes les municipalités de la MRC de Montcalm lors du match d'ouverture.

Vendredi 13 novembre : Compétition dédiée à Saint-Jacques



PASSION LECTURE

Voici des nouveautés pour les jeunes

- Raconte-moi Carey Price**, doc
- Les citrouilles**, doc
- Comme des marmottes**, doc
- Spiderman**, doc
- Cherche et trouve pour les bébés**, alb
- 50 surprises pour les pompiers**, alb
- Je suis un dompteur**, alb
- Ne parle pas aux inconnus**, roman jeune
- La face cachée de Margo**, roman ado de J. Green
- La cache, 1. L'effet jus d'orange**, roman ado de S. Dussault

NOUVELLES BANDES DESSINÉES

- Pokémon
- Greeny
- Les Sisters

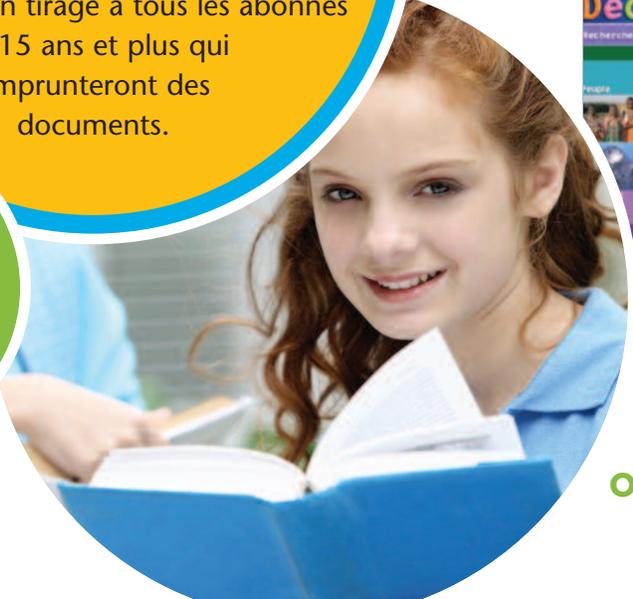
Semaine des bibliothèques publiques du Québec
18 au 24 octobre
 Durant cette semaine, nous proposons un tirage à tous les abonnés de 15 ans et plus qui emprunteront des documents.

NOUVEAU
 NOUVEAU
 NOUVEAU
 NOUVEAU
 NOUVEAU

RESSOURCES NUMÉRIQUES

Nous vous présentons une ressource numérique que vous pouvez consulter gratuitement sur le site de la bibliothèque :

Découverte, une encyclopédie pour les jeunes.



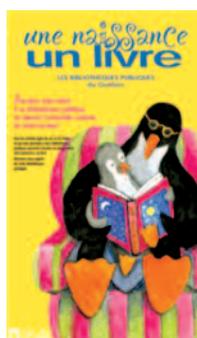


Bibliothèque

Marcel-Dugas



Nous récidivons avec notre Soirée Coup de cœur le **mercredi 21 octobre à 19 h**. Vous êtes invités à vous joindre à nous.



Une naissance, un livre

Pour une 12^e année, la bibliothèque vous présente le programme « Une naissance, un livre », qui s'adresse aux enfants de moins d'un an. Initié par les Bibliothèques publiques du Québec, ce programme a pour but de susciter chez les tout-petits, dès leur tendre enfance, l'éveil à la lecture et le goût des livres. **Venez nous présenter votre nouveau-né, abonnez-le à la bibliothèque et recevez la trousse du bébé-lecteur.** Apportez-nous une photo et voyez votre enfant devenir une des stars de notre espace dédié aux plus jeunes lecteurs de la bibliothèque.

Lis-moi une histoire



Lis-moi une histoire

Ce programme s'adresse aux 1-3 ans. Lorsque vous abonnez votre enfant à la bibliothèque, nous lui faisons cadeau du beau livre « Lis-moi une histoire », une invitation à lire à tout moment, n'importe où, pour le plaisir d'être ensemble et de partager un moment intime.

Congé du 12 octobre, Fête de l'Action de grâce

Veillez noter que la bibliothèque municipale Marcel-Dugas sera fermée le lundi 12 octobre pour le congé de la fête de l'Action de grâce. Nous serons de retour le mardi 13 octobre pour le prêt de livres aux heures habituelles.

HORAIRE RÉGULIER

Lundi 14 h à 20 h
Mardi 14 h à 18 h

Jeudi 14 h à 20 h
Samedi 10 h à 12 h



La bibliothèque c'est gratuit!

VOS ORGANISMES



SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6

www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

Mercredi 14 octobre – Conférence par Marcel Harnois : L'identification des oiseaux de proie en vol.

Habituellement vus de loin, les rapaces sont d'abord reconnus par leur envergure et leur forme. En vol, leur identification repose davantage sur l'allure propre à chaque rapace : distribution de la coloration, forme des ailes et de la queue, position des ailes en vol plané ou glissé, envergure, battements d'ailes, comportements et autres particularités de l'espèce. **À ne pas manquer.**

Lieu : 34, 1^{re} Avenue à Notre-Dame-des-Prairies à 19 h, entrée par l'escalier sur le côté gauche de l'édifice. Le coût d'entrée est de 2 \$ pour les membres et de 4 \$ pour les non-membres.

Samedi 17 octobre – Sortie au SORL (Site d'observation des rapaces de Lanaudière)

Pour faire suite à la conférence du 14 octobre de Marcel Harnois. La mi-octobre correspond généralement à la migration massive de la Buse à queue rousse. Heure du rendez-vous : 8 h 30 à 14 h. Apporter lunch, chaise pliante et vêtements chauds, « outils » fort utiles pour observer la migration à la mi-octobre.

Adresse du site : Entrée de la sablière à proximité du 2905 Montée Hamilton, Sainte-Julienne.

INSCRIPTION : Bernard Dugas | bendugas@sympatico.ca

Dimanche 1^{er} novembre – Prélude à la migration à Mandeville

Daniel Coderre vous convie à une sortie UN PRÉLUDE À LA MIGRATION autour du lac Mandeville et du lac Maskinongé et d'autres petits coins secrets.

Le lieu et l'heure de rassemblement : le stationnement de la Municipalité de Mandeville, 162 rue Desjardins vers 9 h 30 (en face du dépanneur). Le départ s'effectuera à 9 h 45. Apportez jumelles, lunette d'approche et votre lunch ou de quoi grignoter. L'activité se terminera vers 15 h. *Prière de vous inscrire auprès de Daniel Coderre à l'adresse courriel suivante: dan_cod@hotmail.com ou par téléphone au 450-835-0727 afin qu'il puisse vous contacter en cas d'annulation.

INSCRIPTION : Daniel Coderre | dan_cod@hotmail.com | 450 835-0727

INSCRIPTION : Luc Foisy | (450) 759-8987



Reproduction « d'hier à aujourd'hui » de la paroisse de Sainte-Marie-Salomé

La visite de la reproduction « d'hier à aujourd'hui » de la paroisse de Sainte-Marie-Salomé continue pour tout le mois d'octobre les samedis de 13 h 30 à 16 h 30 à l'église de Sainte-Marie-Salomé (700, Saint-Jean).

Venez en grand nombre, ça vaut le détour!

VOS ORGANISMES



ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ



Club FADOQ Saint-Jacques
Lanaudière

SOIRÉE DE DANSE EN LIGNE MENSUELLE

Quand : Vendredi 23 octobre à 20 h

Où : Centre culturel du Vieux-Collège
(50, rue Saint-Jacques)

ON FÊTE L'HALLOWEEN : ON SE DÉGUISE

Quand : Mardi 27 octobre à 11 h 30

Où : Centre culturel du Vieux-Collège
(50, rue Saint-Jacques)
Les billets sont en vente, réservez vos places.

SALON DES ARTISANS

Quand : Samedi 31 octobre et dimanche 1^{er} novembre
de 10 h à 17 h

Où : Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
(4, rue du Collège)

CASINO DE MONTRÉAL

Quand : Jeudi 5 novembre

Coût : Le prix de l'autobus sera partagé selon le nombre de participants. Minimum de 30 personnes pour organiser la sortie. Donner votre nom le plus tôt possible afin de pouvoir réserver l'autobus.



SHENA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA NOUVELLE-ACADIE

CONFÉRENCE – LA TAILLE DES ARBRES ET ARBUSTES AVEC FRANÇOIS GRENIER

TIRAGE ET PRIX DE PRÉSENCE

Après avoir parlé des principes de base de la taille et des bons outils à utiliser, nous entrerons dans le vif du sujet avec les différents types de taille pour ensuite les appliquer aux différents végétaux i.e. les arbustes (spirées, chèvrefeuilles, forsythias, sobarias, philadelphus, etc.), les rosiers (hybride de thé, explorateur, etc.), quelques grimpants et petits fruits et finalement la taille des arbres et des arbustes fruitiers.

Quand : Mardi 20 octobre à 19 h 15

Où : Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques)

Coût : Gratuit pour les membres – 5 \$ pour les non-membres

INFORMATION : Jeanne d'Arc Patenaude | 450 759-6907

VOS ORGANISMES



INFORMATION ET RÉSERVATION :

450 839-7717 | info@horebsaintjacques.com

122, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques • Tél. : 450 839-7717

www.horebsaintjacques.com

Maison de ressourcement, d'évangélisation et d'accompagnement

Spirituel et religieux :

Messe précédée du chapelet

Jeudis 8-15, 22 et 29 octobre de 16 h 15 à 17 h

Psychosocial par AccèsSimple :

Les émotions par l'approche émotive rationnelle

Jeudis 8, 15, 22 et 29 octobre de 19 h à 21 h

Mardis 13, 20 et 27 octobre de 19 h à 21 h

Mercredis 14, 21 et 28 octobre de 19 h à 21 h

(*Inscription obligatoire)

Groupe :

Les aventuriers de Baden Powell : Vendredi 9 au lundi 12 octobre

Cursillo Joliette / Au rythme du mieux-être : Vendredi 15 au dimanche 18 octobre

Cursillo Saint-Jérôme : Jeudi 22 au dimanche 25 octobre

Cours d'anglais AREQ : Jeudis 8, 15, 22 et 29 octobre de 9 h à 16 h 30

Cordiale bienvenue aux employés et aux résidents du Pavillon Louis-Cyr, centre de traitement des dépendances et de réinsertion sociale, autrefois de Saint-Jean-de-Matha, qui prennent locaux chez nous pour un essai de 3 mois.

Services offerts : Accompagnement, hébergement avec repas, location de locaux, traiteur, boutique, chapelle et oratoire d'adoration ouverts tous les jours de 9 h à 17 h



**CHEVALIERS
DE COLOMB**
CONSEIL n° 3074 SAINT-JACQUES

11 octobre et 8 novembre

DÉJEUNERS COMMUNAUTAIRES | SERVIS DE 8 H À 12 H - 4 \$

Prochains déjeuners qui auront lieu au Centre culturel du Vieux-Collège
50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques, QC, J0K 2R0

INFORMATION : Roland Beauséjour | 450 839-2871

REGROUPEMENT BÉNÉVOLE DE MONTCALM

Le Regroupement Bénévole de Montcalm (RBM), qui est un organisme à but non lucratif, a besoin de vous (Saint-Lin-Laurentides, Saint-Roch, Saint-Liguori, Sainte-Marie, Saint-Jacques, Saint-Alexis et Saint-Calixte). Le RBM offre aux personnes âgées et aux personnes en perte d'autonomie permanente ou temporaire un service d'accompagnement/transport bénévole pour les rendez-vous médicaux et légaux (dont des cas de traitement pour le cancer, la dialyse, etc.). Ce service d'accompagnement transport est très important pour de nombreux utilisateurs, leur permettant de maintenir une qualité de vie. À ce jour, le RBM peut compter sur une soixantaine de bénévoles accompagnateurs dans la MRC de Montcalm, mais nous avons besoin de nouveaux bénévoles.

L'accompagnement transport est une activité qui demande un peu de temps au bénévole, selon sa disponibilité (quelques heures par jour ou par semaine). Par son implication, la personne bénévole offre un soutien autant moral que physique à la personne aidée. Le RBM rembourse les frais de kilométrages.

INFORMATION : 450 839-3118 poste 224 | 1 888 839-3440 poste 224.



INFORMATION

Nettoyage du réseau d'aqueduc 4 AU 17 OCTOBRE

La Municipalité de Saint-Jacques doit procéder au nettoyage du réseau d'aqueduc. Le travail s'effectuera de nuit du 4 au 17 octobre prochain. En raison de la réparation de certains équipements, il est possible que la pression de l'eau soit plus basse qu'à l'habitude et que l'eau soit brouillée ou colorée. Merci de votre compréhension.

COLLECTE DE FEUILLES 22 OCTOBRE

Nous vous invitons à mettre vos sacs de feuilles près du bac brun le 22 octobre prochain. L'entrepreneur collectera sans limites tous les sacs en plastique ou en papier. Pour les semaines suivantes, les feuilles devront être disposées uniquement dans le bac brun.

**Dimanche
1^{er}
novembre**

**Pile au rendez-vous,
je veille sur vous!**

Profitez du changement d'heure pour vérifier votre avertisseur et en changer la pile au besoin.

**Déchiquetage des branches
19 au 23 octobre**

Le déchiquetage des branches est un service offert aux citoyens qui effectuent de PETITS TRAVAUX DE TAILLAGE.

Conditions à respecter afin de donner un service adéquat et de s'assurer de maximiser l'opération :

- Les branches doivent être à la rue dès le 19 octobre au matin;
- Un tas d'un maximum de 3 pieds de hauteur par 15 pieds de largeur au total;
- Les branches doivent être déposées par le propriétaire (ou locataire) en prenant soin de placer le gros bout des branches face à la rue, sans qu'elles nuisent à la circulation;
- Les branches ne doivent pas avoir plus de 3 pouces (7,5 cm) de diamètre.

Si vous êtes intéressés à recevoir des résidus de taillage, téléphonez à la mairie au 450 839-3671.

ÉCOCENTRE

Écocentre jusqu'au 7 novembre
Dernière chance pour aller porter les matériaux
et objets encombrants à l'écocentre.

Congé de l'Action de Grâce – 12 octobre
Les bureaux municipaux ainsi que la
bibliothèque Marcel-Dugas seront fermés le
lundi 12 octobre à l'occasion de la fête de
l'Action de grâce.